



Dossier du BHI n° S1/1001

LETTRE CIRCULAIRE 55/2016

06 octobre 2016

**RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2015
ET APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT FINANCIER**

Références :

- A. LC de l'OHI 19/2016 du 20 avril – *Approbation du rapport financier pour 2015*
- B. LC de l'OHI 29/2016 du 30 juin – *Rapport annuel de l'OHI pour 2015*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Approbation des recommandations du rapport financier

1. La référence A sollicitait l'approbation du rapport financier pour 2015 et de ses recommandations, et proposait des amendements à la résolution de l'OHI 1/2014 concernant des directives sur le fonds de l'IBSC. Le Comité de direction remercie les 59 Etats membres suivants qui ont répondu à la lettre circulaire : Afrique du sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée (Rép. de), Croatie, Cuba, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède, Suriname, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela.

2. Tous les Etats membres ont soutenu les recommandations ainsi que la proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 1/2014. Cinq Etats membres ont effectué des commentaires en plus de leur vote. Les commentaires et le résultat de leur examen par le Comité de direction sont fournis à l'annexe A de cette lettre.

3. A la date de publication de la référence A, l'OHI comptait 85 Etats membres, dont trois Etats suspendus. Par conséquent, conformément à l'article 19 du Règlement financier de l'OHI, la majorité des deux-tiers nécessaire pour l'adoption des recommandations est de 55. De ce fait, les recommandations sont adoptées et feront l'objet des opérations comptables appropriées.

4. La proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 1/2014 concernant des directives sur le fonds de l'IBSC a également été approuvée. La publication de l'OHI M-3 – *Répertoire des résolutions de l'OHI* sera amendée dès que possible.

Rapport annuel de l'OHI pour 2015

5. La référence B sollicitait des commentaires des Etats membres sur le projet de texte de la partie 1 du Rapport annuel de l'OHI pour 2015. Le Comité de direction remercie les neuf Etats membres suivants qui ont répondu à la référence B : Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Espagne, Pérou, Portugal et Uruguay.

6. Toutes les réponses ont soutenu le projet de texte. Quatre Etats membres ont effectué des commentaires qui sont reproduits à l'annexe B conjointement avec le résultat de leur examen par le Comité de direction, le cas échéant.

7. Suite aux réponses aux lettres en référence, la version finale du Rapport annuel pour 2015, comprenant les parties 1 et 2, est à présent terminée et est en cours d'impression en anglais et en français. Malheureusement, la production d'exemplaires en espagnol sera retardée en raison des ressources limitées du Secrétariat. Des exemplaires imprimés seront envoyés aux Etats membres dans les langues appropriées lorsqu'ils seront disponibles. Des exemplaires du rapport seront également publiés sur le site web de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président

Annexes :

- A. Réponses des Etats membres à la LC de l'OHI 19/2016 et commentaires du Comité de direction
- B. Réponses des Etats membres à la LC de l'OHI 29/2016 et commentaires du Comité de direction

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 19/2016
ET COMMENTAIRES DU COMITE DE DIRECTION
Approbation du rapport financier de l'OHI pour 2015**

AUSTRALIE : Approuvé. Résultat satisfaisant.

CANADA : Approuve et souhaite remercier la Commission des finances pour le rapport.

COLOMBIE : Approuve. La Colombie félicite le Comité de direction pour la gestion satisfaisante des ressources de l'OHI. La Colombie approuve également le fait que le Secrétariat de l'OHI gère le fonds de l'IBSC.

ETATS-UNIS : Nous avons félicité l'OHI de sa gestion financière prudente l'année dernière et estimons qu'elle devrait être encouragée à continuer de minimiser prudemment les coûts de personnel et de déplacement, entre autres dépenses. Les conditions qui ont été celles de 2015 et qui ont entraîné des dépenses moins élevées ne se reproduiront probablement pas de manière régulière dans les années budgétaires à venir, il est donc important de maintenir une rigueur budgétaire. Une analyse plus approfondie des coûts prévus pour le maintien des plans de retraite est conseillée afin d'obtenir une vision plus claire des futures dépenses à couvrir par le FRI et afin d'éviter un sous-financement. En outre, compte tenu de l'éventualité que l'OHI doive garantir des « plans de retraite personnalisés », les membres devraient recevoir une explication détaillée de ce que ces plans requièrent. L'augmentation des contributions impayées est préoccupante ; l'OHI devrait prendre des mesures pour exhorter les membres à payer leurs contributions dans un délai convenable.

Commentaire du Comité de direction

En 2015, comme pour les années précédentes, le Comité de direction a adopté une approche conservatrice concernant le budget et les finances de l'Organisation, et continuera ainsi.

Les coûts prévus pour le maintien des plans de retraite sont calculés et mis à jour chaque année. Il est très difficile de se projeter davantage dans le futur étant donné que le rendement des plans de retraite personnalisés est très imprévisible.

Des rappels sont envoyés aux Etats membres en retard dans le paiement des contributions, et une aide est fournie aux Etats membres ayant des difficultés en raison de facteurs économiques ou politiques. La provision pour contributions douteuses a été créée parce que la majorité des Etats membres en retard de paiement ne le sont pas par mauvaise volonté mais en raison de circonstances économiques ou politiques difficiles.

SURINAME : Pouvez-vous fournir le contexte qui a amené au transfert des fonds à la FIG plutôt qu'au Secrétariat de l'OHI

Commentaire du Comité de direction

Ceci est expliqué dans la LC 72/2010 du 8 novembre 2010 :

« ... La manière dont les redevances seront perçues et gérées est décrite dans l'Annexe aux règles de procédure de l'IBSC. L'Annexe explique comment les redevances seront conservées sur un compte dédié géré par la FIG. Un groupe de financement, constitué de trois représentants parmi les membres de l'IBSC et du secrétaire de l'IBSC, gèreront l'administration des redevances et de tout paiement effectué à partir du compte. L'attribution de ressources s'effectuera en réponse à une demande écrite et une réunion annuelle résumera les activités du fonds de l'IBSC et rendra compte à l'IBSC et aux organismes parents. Dans le cas de l'OHI, ceci s'effectuera par l'intermédiaire de l'IRCC... »

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 29/2016
ET COMMENTAIRES DU COMITE DE DIRECTION**

Rapport annuel de l'OHI pour 2015

CHILI : Nous avons lu attentivement le rapport et nous souhaitons féliciter le BHI pour sa présentation ainsi que son contenu, confirmant ainsi que nous approuvons le Rapport annuel. Néanmoins, nous souhaitons faire un petit commentaire concernant le paragraphe suivant, qui se trouve à la page 57 de la version anglaise (page 64 de la version française) :

La conférence a traité d'un large éventail d'autres sujets importants. La Grèce a rendu compte des projets financés par la Commission européenne qui sont gérés ou suivis par le groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG) tels qu'EMODnet et la cartographie côtière (cf. tâche 1.1.4). **Sur la base des informations fournies par certains membres, l'Espagne a également rendu compte de l'état des levés dans la région ainsi que des RSM**, dans le cadre de son rôle de coordinateur de la NAVAREA III.

Il semble qu'il manque quelque chose parce que la formulation que nous avons **soulignée** n'a pas de sens.

Commentaire du Comité de direction

Le texte a été amendé comme suit :

La conférence a traité d'un large éventail d'autres sujets importants. La Grèce a rendu compte des projets financés par la Commission européenne qui sont gérés ou suivis par le groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG) tels qu'EMODnet et la cartographie côtière (cf. tâche 1.1.4). L'Espagne a rendu compte des informations reçues de certains membres sur l'état des levés dans la région. L'Espagne a également rendu compte des RSM dans le cadre de son rôle de coordinateur de la NAVAREA III.

COLOMBIE : En ce qui concerne le Rapport annuel de l'OHI pour 2015, je souhaite remercier officiellement la République de Corée ainsi que la *Nippon Foundation* pour leur soutien inconditionnel au monde de l'hydrographie et féliciter le CBSC pour son excellente gestion administrative.

D'un autre côté, en examinant l'élément 3.6 du rapport : « Coordination de l'hydrographie et de la cartographie marine dans le monde », dans lequel sont mentionnés les pays qui ont mis à jour la C-55 en 2015, nous avons réalisé que la République de Colombie n'avait pas été incluse dans le tableau. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir vérifier que les données mises à jour par la Colombie soient reflétées sur le site web de l'OHI à l'adresse :

https://www.iho.int/iho_pubs/CB/C-55/index.html

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre plus haute considération et estime,

Commentaire du Comité de direction

Le Secrétariat sollicitait une clarification de la soumission initiale de la Colombie au moment où le projet de rapport a été publié. La version finale reflète le fait que la Colombie a fourni une contribution à la C-55 en 2015.

CROATIE : La Croatie souhaite remercier les éditeurs du rapport et recommande également d'envisager la diffusion des deux parties du prochain Rapport annuel de l'OHI ensemble (Généralités et Finances), en même temps.

Commentaire du Comité de direction

Le Comité de direction a décidé de publier la partie 2 (Rapport financier) avant que la partie 1 ne soit terminée parce que les recommandations associées avaient un impact direct sur la mise en œuvre du programme de travail du renforcement des capacités pour 2016 et qu'une prise de décision s'imposait dans les meilleurs délais. Le Comité de direction prévoit que le rapport pour 2016 soit soumis à la première session de l'Assemblée.

PEROU : Le Pérou approuve les informations résumées dans le rapport ainsi que les observations concernant la mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) qui a été approuvé en temps voulu.